

ATELIERS zéro DÉCHET 2022

Les mercredis
13h 30 > 15h

→ À LA RESSOURCERIE

▶ LA BUISSE (SALLE PÉDAGOGIQUE)

FABRICATION D'UN EMBALLAGE ALIMENTAIRE
RÉUTILISABLE ET NATUREL, LE « BEE WRAP »

5/01

JARDINER AU NATUREL

2/03

JARDINER AU NATUREL

4/05

PRODUITS MÉNAGERS NATURELS

6/07

COSMÉTIQUES NATURELS

7/09

NOËL, DÉCO EN RÉCUP'

2/11

▶ TULLINS

(PASSIFLORE - ESPACE VERS SOLIDOR)

COSMÉTIQUES NATURELS

2/02

PRODUITS MÉNAGERS NATURELS

6/04

MODE DE VIE ZÉRO DÉCHET

1/06

ÉPONGE ÉCOLOGIQUE ET DURABLE

3/08

ATELIER CUISINE « BATCH COOKING »

5/10

NOËL, LA TECHNIQUE DU FUROSHIKI

7/12



GRATUIT
INSCRIPTION EN LIGNE

www.paysvoironnais.com

zerodechet@paysvoironnais.com

La Ressourcerie du Pays Voironnais



Composter sans jardin

C'EST POSSIBLE!

GRÂCE AU

LOMBRICOMPOSTAGE

→ **VENEZ VOUS INITIER À CETTE TECHNIQUE POUR RECYCLER VOS DÉCHETS DE CUISINE, GRÂCE À DES VERS, TOUT EN PRODUISANT UN ENGRAIS 100 % NATUREL...**

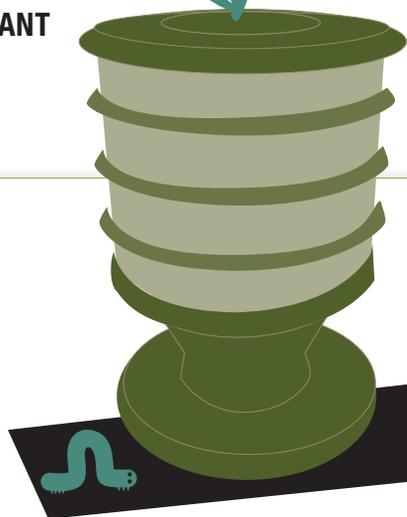
ATELIERS 2022

- Mercredi 9 FÉVRIER
- Jeudi 17 MARS
- Mercredi 13 AVRIL
- Jeudi 19 MAI
- Mercredi 22 JUIN
- Mardi 13 SEPTEMBRE
- Mercredi 19 OCTOBRE

 Site écologique de La Buisse
de 17 h 30 à 19 h 30

LES +

- > Sans odeur
- > Facile et sans contrainte
- > Pratique et écologique
- > Peu encombrant



**Lombricomposteurs disponibles
à chaque atelier → 25 € TTC**

*(Paiement par chèque ou CB
de préférence sur présentation
d'un justificatif de domicile)*

Réservation en ligne sur →
ou 04 76 55 02 66



zerodechet@paysvoironnais.com

Réduire le poids de sa poubelle

C'EST POSSIBLE !



GRÂCE AU

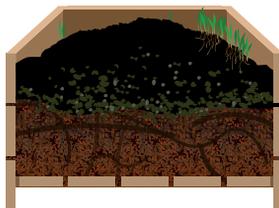
COMPOSTAGE

➔ **EN COMPOSTANT VOS DÉCHETS, VOUS POUVEZ RÉDUIRE LE CONTENU DE VOS POUBELLES DE 76 KG PAR AN ET PAR PERSONNE ET OBTENIR UN AMENDEMENT DE QUALITÉ SANS RIEN AVOIR À DÉBOURSER !**

ATELIERS 2022

- ➔ Lundi 14 MARS
- ➔ Vendredi 18 MARS
- ➔ Lundi 25 AVRIL
- ➔ Vendredi 29 AVRIL
- ➔ Vendredi 20 MAI
- ➔ Lundi 23 MAI
- ➔ Vendredi 17 JUIN
- ➔ Lundi 12 SEPTEMBRE

- ➔ Lundi 24 OCTOBRE
- ➔ Vendredi 28 OCTOBRE
- ➔ Lundi 21 NOVEMBRE



Site écologique de La Buisse
à 13 h 30 et 15 h 30

Réservation en ligne sur ➔
ou 04 76 55 02 66



zerodechet@paysvoironnais.com

**Composteurs disponibles à tarif
préférentiel à chaque atelier ➔ 15 € TTC**

*(Paiement par chèque ou CB
de préférence sur présentation
d'un justificatif de domicile)*

www.paysvoironnais.com

Pays Voironnais - Officiel



Pays Voironnais
Communauté du Pays Voironnais

Fonds économie circulaire : Appel à projets 2022

Vous êtes une association, un collectif citoyen ou une structure publique souhaitant porter un projet local, à l'échelle d'une commune, d'un quartier ou d'un immeuble ? Proposez un projet associatif ou citoyen pour booster l'économie circulaire sur le territoire, vous pouvez être soutenu et financé par le Pays Voironnais jusqu'à 500€ par projet !



Jusqu'au 31 octobre 2022, le Pays Voironnais lance le dispositif « Fonds Économie Circulaire », avec le soutien de l'ADEME, dans le cadre de sa politique « Objectif Zéro Déchet ». Le principe est de financer des projets locaux et favoriser l'émergence d'initiatives collectives et citoyennes sur la thématique de l'économie circulaire tout en favorisant le lien social sur l'ensemble des 31 communes du Pays Voironnais.

L'économie circulaire, Kezako ?

Elle vise à passer d'une société du tout jetable, basée sur une économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) vers un modèle économique plus circulaire en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental.

Une aide, pour quels types de projets ?

Les projets déposés, via un formulaire dédié, doivent entrer dans l'une ou plusieurs des catégories ci-dessous et concerner l'une des 31 communes du Pays Voironnais :

- Sensibiliser & Encourager (organisation d'une journée de sensibilisation à la réduction des déchets...)
- Favoriser la consommation de proximité et des achats durables (mise en lien de producteurs locaux et de groupement d'acheteurs...)
- Mutualiser des équipements utiles (achat de matériel partagé pour une copropriété, une résidence, ...)
- Allonger la durée de vie des objets (troc de vêtements, de jouets, atelier de réparation...)
- Valoriser sur place les biodéchets (organisation d'une disco-soupe, installation de poulaillers, mise en place d'un composteur partagé entre voisins...)

Les mentions entre parenthèses ne sont que des exemples, d'autres projets peuvent bien évidemment être proposés tant que celui-ci entre dans l'une des 5 catégories mentionnées.

Qui peut en bénéficier ?

Les structures publiques (école, ludothèque, centre social, communes, crèches ...), les associations à but non lucratif (protection de l'environnement, éducation populaire, culturelle, artistique, sportive ...), les collectifs citoyens (a minima 2 habitants). Attention, la personne référente du dossier ou le siège de la structure porteuse doit être impérativement domicilié sur le territoire.

Comment ?

Téléchargez le dossier sur www.paysvoironnais.com rubrique réduire ses déchets. Une fois complétée, déposez-le dès que possible et impérativement avant le **avant le 31 octobre 2022**.

Un comité d'attribution se réunira chaque trimestre pour recevoir les porteurs de projet et délibérer suivant plusieurs critères : réponse à un enjeu local d'économie circulaire, caractère collectif du projet et bénéfices apportés aux habitants, innovation et moyen de valorisation.

Plus d'informations sur www.paysvoironnais.com ou zerodechet@paysvoironnais.com